

Un drame de la violence conjugale devant les assises des A.-M.

Une jeune femme a été battue, violée et finalement éborgnée à Nice par son concubin qui est accusé d'assassinat. Mais il nie la préméditation, affirmant avoir perdu la tête en la voyant au bras d'un autre homme

Drame passionnel ou vengeance d'un homme qui ne supporte pas qu'une femme le quitte ? Toute la question est là dans le dossier qui est évoqué depuis hier devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes présidée par Jean-Michel Malatras. Accusé d'avoir assassiné sa concubine le 13 juillet 2000 au milieu de l'après-midi sur la route de Turin, à Nice, en l'égorgeant, Elias Varela Fontes, 43 ans, reconnaît avoir porté à la malheureuse jeune femme des coups ayant entraîné la mort, mais il nie l'intention homicide et la préméditation.

« J'aime mes enfants et elle, je l'aimais aussi. Beaucoup, trop sans doute... je n'étais pas violent mais jaloux ». L'enquête a cependant fait apparaître de fâcheux précédents. A plusieurs reprises la victime s'était rendue au commissariat pour signaler des violences de la part de son concubin dont l'expert psy-

chiatre a dit : *« Dans sa hiérarchie de valeurs une femme doit obéir à son mari ».* L'avocat général, le procureur Eric de Montgolfier, a d'emblée pointé la problématique de ce procès en posant une question essentielle : *« Quelle est selon l'accusé la place de la femme dans la société et au sein de la famille ? ».*

« Je pense que la femme doit respecter son mari comme celui-ci doit la respecter. Mais le mari doit savoir où va sa femme. La mienne sortait le soir et j'ignorais où elle allait ».

« Elle ne vivait que pour ses quatre enfants »

Ces sorties nocturnes sont pourtant démenties par l'ancien employeur de la victime qui était femme de chambre dans un hôtel niçois : *« Cette jeune femme intelligente et sérieuse ne vivait que pour ses quatre enfants. Elle s'était*

résolue à quitter le domicile conjugal, car elle avait trop peur et se sentait constamment menacée ».

Mêmes déclarations de la part de la sœur de la victime : *« Il l'a toujours frappée mais elle le croyait quand il jurait qu'il ne recommencerait plus. Elle a même perdu un enfant à cause des coups qu'elle a reçus alors qu'elle était enceinte... Il n'y avait pas d'autre homme dans sa vie. D'ailleurs elle n'avait pas le temps ».*

Ce témoin a également fait état d'une dispute au cours de laquelle l'accusé aurait levé la main armée d'un couteau sur la jeune femme : *« Il la battait parce qu'elle ne voulait plus dormir avec lui. Il lui est arrivé de la violer et au mois de mai 2000, deux mois avant les faits, elle m'a finalement avoué qu'elle n'en pouvait plus, qu'elle allait partir. Le jour des faits, l'accusé m'a téléphoné pour me dire :*

« J'ai tué ta sœur. Viens prendre soin des enfants ».

A la suite de ce drame épouvantable les quatre bambins dont un bébé de six mois se sont retrouvés au commissariat. Le commandant de police chargé de l'enquête a raconté : *« On craignait qu'il ne s'en prenne à eux. Il a fallu dire à la grand-mère que sa fille avait été tuée et qu'on ne pouvait pas lui laisser les enfants ce soir-là car il fallait les mettre en sécurité ».*

Un courageux témoin

Des circonstances donc particulièrement douloureuses après un crime épouvantable. Un courageux témoin a raconté comment il avait tenté de porter secours à la jeune femme qui zigzaguait dans la rue et dont la gorge était tranchée. Hélas le pansément compressif n'a pas réussi à stopper l'hémorragie et à l'arrivée des secours le pouls de la jeune femme a cessé de battre.

Ce procès va se poursuivre aujourd'hui avec l'audition d'autres témoins, les plaidoiries et le réquisitoire. Verdict dans la soirée.

Nicole LAFFONT.